Cette seconde escadre serait, selon les hypothèses américaines, constituée par les trois torpilleurs *Rayo*, *Ariete* et *Azor*, qui se détachèrent, au cap Vert, de l'escadre de l'amiral Cervera et se rendirent aux Canaries. Là, cette flottille, qu'on dit commandée par l'amiral Villamil, aurait rallié les croiseurs cuirassés *Cardenal-Cisneros*, *Cataluna* et *Princesse-des-Asturies*, venant de Cadix, et aurait pris avec eux la route des Antilles.

On n'est pas sans inquiétude pour l'*Oregon*, la *Marietta* et le *Nictheroy* venant du Brésil et qu'une dépêche du *Daily Mail* signale au large de la Guyane, et par conséquent non loin des parages que commande l'escadre de l'amiral Cervera.

Les mouvements de l'amiral Cervera et le bruit de l'apparition d'une nouvelle escadre espagnole causeraient, si l'on en juge par une déclaration du sénateur américain Gray, une panique sur toute la côte de la Nouvelle-Angleterre.

Ce sénateur qualifie la panique de ridicule et dit qu'elle immobilise inutilement six navires de guerre pendant que les Espagnols s'approchent du littoral méridional.

Les neutres

New-York, 17 mai. — La conférence entre M. Day, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et le ministre de Hollande a été fort longue et on a rapporté que les explications échangées ont été assez vives.

M. Day aurait reproché au représentants des Pays-Bas que les autorités de Curaçao se soient prêtées à la réalisation du projet espagnol de faire de l'île néerlandaise une base de ravitaillement en y envoyant, il y a un mois déjà, d'importantes quantités de munitions et de charbon.

Les trois navires frêtés par l'Espagne, chargés de ces approvisionnements, dont 24.000 tonnes de charbon, n'ont quitté Curaçao que lorsque l'escadre espagnole du Cap-Vert a été signalée au large, cela pour ne pas violer la neutralité hollandaise, et le transfert sur les batiments espagnols s'est fait un peu au large en dehors des eaux hollandaises.

Après son entrevue avec M. Day, le ministre de Hollande a télégraphié longuement à son gouvernement.

AUX PHILIPPINES

Intervention des puissances

Londres, 17 mai. — D'après le correspondant du *Morning Post* à Washington, l'amiral Dewey aurait reçu l'ordre de laisser débarquer des troupes par les navires étrangers au cas où, par suite de troubles à Manille, il serait nécessaire de protéger les résidents étrangers, en attendant que des forces américaines aient été envoyées aux Philippines. Les autorités militaires des Etats-Unis déclarent qu'il faut envoyer 30.000 hommes.

Un télégramme de Saint-Pétersbourg au *Daily Télégraph* annonce que le Japon a protesté contre la saisie des Philippines par les Américains. Le mikado a déjà demandé l'appui du cabinet russe.

La communication par le câble de Manille a été coupée de nouveau ; le câble a été scellé à la côte de Hong-Kong par la compagnie anglaise à laquelle il appartient, à la suite d'une réclamation de l'Espagne qui a fait valoir ses droits sur ce câble.

Un cas de force majeure s'étant produit, il a été impossible d'empêcher que ce câble ne fût amarré à un navire américain par l'amiral Dewey ; mais le bout de Hong-Kong a été inutilisé, parce que l'amiral Dewey transmettait des nouvelles à son gouvernement.

Saint-Pétersbourg, 17 mai. — Le *Nouveau Temps* dit qu'en présence de la prévision d'un accaparement des Philippines par les Etats-Unis pour les céder à l'Angleterre, les puissances européennes continentales ayant des intérêts en Extrême-Orient, ne peuvent pas juger opportun de pousser la neutralité jusqu'à laisser les Etats Unis écraser complètement l'Espagne.

A CUBA

Une manœuvre des insurgés

Key-West, 17 mai. — Le phare Morro, situé à l'entrée du port de la Havane, a été de nouveau allumé. On suppose que l'escadre espagnole est attendue d'un moment à l'autre. De grandes concentrations de troupes sont signalées à la Havane et à Matanzas. Le gouvernement insurgé aurait conseillé à tous les Cubains de s'enrôler comme volontaires dans l'armée espagnole, puis de déserter le plus tôt possible avec armes et munitions.

Explosion d'un navire américain

A CARDENAS

On câble de Key-West au *World*, journal de New-York, qu'un croiseur américain a sauté en vue de Cardenas à la suite d'une explosion intérieure. L'équipage tout entier serait perdu.

Cette nouvelle serait fort sujette à caution et doit avoir simplement pour origine le fait dont parle la dépêche suivante de la Havane :

« On annonce de Cardenas qu'une petite barque de la marine de guerre, montée par dix-sept homme, était occupée à sortir une torpille de l'eau, lorsque l'engin, à la suite d'une fausse manœuvre, fit explosion. L'équipage entier a péri »

L'échange des prisonniers

Madrid, 17 mars. — Des difficultés sont soulevées pour l'échange des prisonniers de guerre, les Américains ayant offert en échange des journalistes américains des prisonniers espagnols sans importance. D'autre part, une dépêche arrivée à Madrid annonce que les deux journalistes appartenant au *World* ne peuvent être considérés comme des prisonniers de guerre.

Il a été en effet démontré que l'un des deux journalistes était de nationalité cubaine. Les deux journalistes passeront devant un conseil de guerre, sous l'inculpation d'espionnage. Ils seront, *probablement, condamnés à mort* et fusillés.

A PORTO-RICO

Condamnation d'un journaliste anglais

San-Juan de Porto-Rico, 17 mai. — Le journaliste londonien qui a été arrêté alors qu'il prenait des photographies des fortifications, a été condamné à neuf ans de prison.

EN ESPAGNE

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Madrid, 17 mai. — Il paraîtrait certain à l'heure actuelle que MM. Léon Y Castillo, ambassadeur d'Espagne à Paris, Gamaso, Groizard, Vuggerver, Capdepon et le général Correo feront partie du prochain ministère.

Grave incident

On écrit de Villagarcia (Pontevedra, Espagne), le 12 mai 1898 :

Une escadre anglaise, composée de six grands cuirassés, quatre croiseurs et six destroyers de haute mer, a jeté l'ancre avant-hier matin, dans la baie d'Arosa, au mouillage de Villagarcia (côte de Galice).

L'arrivée de cette force navale dans les eaux espagnoles, après la mauvaise impression causée par le récent discours de lord Salisbury, devait nécessairement produire sur l'opinion des patriotes un effet désagréable.

Ce sentiment s'est traduit par une manifestation bruyante des habitants de Villagarcia devant la « Casa Consistorial », pour obtenir des autorités locales l'interdiction de vendre aux marins anglais les denrées et les vivres frais dont ils voulaient s'approvisionner.

La manifestation a été si spontanée que l'autorité civile, impuissante à la contenir, malgré l'aide de la douane, s'est vue obligée de donner satisfaction au peuple soulevé.

Mais, informé par dépêche, le gouverneur militaire de Pontevedra a immédiatement envoyé un contingent de gardes civils, sous les ordres du capitaine Millan avec des instructions pour déclarer Villagarcia en état de siège.

Les esprits se sont calmés aussitôt ; mais le commerce local refuse toujours de vendre des denrées aux marins anglais.

Le capitaine Millan a salué l'amiral au nom du général Gamarra, commandant le 8e corps d'armée. On croit que le ministre de la marine enverra aujourd'hui même un officier de haut grade faire une visite complémentaire.

Depuis hier, toute la Galice, composée des provinces de la Corogne, Lugo, Orense et Pontevedra, est mise en état de siège.

Le journal la *Concordia*, de Vigo, annonce que des canons de gros calibre vont être placés dans les batteries du Castro, qui commandent l'entrée de la baie.

Allocution de l'amiral Cervera

aux équipages

Madrid, 17 mai. — L'amiral Cervera, au moment du départ de l'escadre du Cap Vert, a adressé une allocution aux équipages de la flotte, disant qu'ils allaient enfin voir la fin de la situation qui règne depuis trois ans à Cuba. Après avoir déclaré que les Etats Unis faisaient à l'Espagne la guerre la plus injuste que l'on trouve dans l'histoire, il s'est écrié : « Vous êtes Espagnols, cela suffit ; en guerre donc. Lorsque je vous conduis au combat, ayez confiance ; vos chefs et la nation qui vous contemplent verront que l'Espagne d'aujourd'hui est l'Espagne de toujours.

Les élections législatives

LES DÉSISTEMENTS

Calvados. — M. Hervieu, candidat républicain dans la 1re circonscription de Caen, se désiste en faveur de M. Decarbre, rallié. M. G. Lebret, député sortant, républicain, avait obtenu 4.619 voix, M. Delarbre 4.165 et M. Hervieu 1.875.

Côte-d'Or. — M. Montenot, candidat agricole, monarchiste, dans l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, retire sa candidature. Restent en présence M. Arthur Leroy, député sortant républicain, et M. Daussel, vétérinaire, socialiste.

Creuse. — M. Lacôte, député sortant de l'arrondissement de Guéret, qui ne forme plus aujourd'hui qu'une circonscription, retire sa candidature en engageant ses électeurs à reporter leurs voix sur celui des candidats dont le programme se rapproche le plus du sien ». Au premier tour, M. Delamade, également député sortant, radical, avait eu 8.080 voix ; M. Berton, agriculteur, radical-socialiste, 7.185 et le docteur Lacôte 3.945.

Eure. — Le docteur Gros-Fillay, conseiller général, maire de Nonancourt, conseiller général radical dans la 2e circonscription d'Evreux, qui avait obtenu 2.781 voix, se retire purement et simplement. Les candidats restant sont MM. Modeste-Leroy, député sortant, républicain, qui a eu 5,863 voix, et Oiry, ancien député monarchiste, qui en a eu 4,062.

Gironde. — Dans la 2e circonscription de Libourne, M. Durand-Degrange, candidat radical, déclare renoncer à la lutte, bien que M. Cachin se soit désisté en sa faveur. Il ne reste donc plus en présence sérieusement que M. Brisson, royaliste, et le député républicain sortant, M. Surchamp. La victoire de ce dernier est dès lors assurée.

Loire Inférieure. — M. Escuyer, candidat socialiste, dans la première circonscription de Nantes, vient de se désister. M. Roch, député sortant, reste donc seul candidat.

Loiret. — M. Desponl, avocat, candidat républicain dans l'arrondissement de Gien, qui a obtenu 3,423 voix au premier tour, se retire en laissant à chacun « le soin d'agir le 22 mai, suivant les inspirations de sa conscience ». Restent en présence MM. Alasseur, député sortant, radical, et Merry, conseiller général, socialiste.

Oise. — Dans l'arrondissement de Clermont, M. Compere-Morel, socialiste, qui a eu 2,656 voix, s'est désisté en faveur de M. Ambroise Rendu, conseiller général radical, qui a obtenu 8.066 voix. M. Duquesnel, juge suppléant à Paris, républicain, a eu de son côté 8.892 voix.

Rhône. — La situation pour le second tour de scrutin n'est pas encore nettement établie dans les cinq circonscriptions de Lyon qui ont donné lieu à des ballottages. Tous les candidats ou leurs comités n'ont pas encore fait connaître leurs intentions. On peut dire cependant que les candidats en présence seront :

1er arrondissement : le général Voisin, républicain progressiste, et M. de Lanesan, qui restent en présence.

3e arrondissement (Guillotière), les candidats seront : MM. Bonard, député sortant, socialiste, Buffaud, républicain, et Dequatre, pour la 3e circonscription : Florent, socialiste, Lignon, républicain, et Crescent, radical, pour la 4e circonscription.

Dans le 4e arrondissement : MM. Krauss, socialiste, et Flourens, ancien ministre, républicain indépendant. Les deux concurrents ont obtenu, au premier tour, à peu près le même nombre de voix. Il est probable que les suffrages obtenus par le candidat radical, M. Péronnet, se partageront à peu près également.

Dans le 6e arrondissement, MM. Léon Fontaine, républicain, et Colliard, socialiste. Les voix obtenues au premier tour par MM. Darme, collectiviste, et E. Berard, radical, iront en grande partie à M. Colliard ; par contre, il est probable que les 2,000 voix libérales obtenues par M. Bornet iront au candidat républicain.

Enfin dans la 9e circonscription (Givors, Villeurbanne), la lutte est circonscrite entre M. Genet, radical, député sortant, et M. Prenat, rallié, ancien député.

Le candidat socialiste, M. A. Simond, s'est désisté en faveur de M. Genet.

Seine-et-Marne. — Dans la 2e circonscription de Meaux, M. Pierre Nicolas, ancien chef adjoint du cabinet du ministre des finances, candidat républicain, vient de se désister purement et simplement.

M. Droz, président du Conseil général de Seine-et-Marne, républicain progressiste, reste seul contre M. Chauvin, radical socialiste.

Var. — Dans la 1re circonscription de Toulon, M. Champagnac, radical socialiste, s'est désisté en faveur de M. Ferrero, ancien maire, socialiste, concurrent de M. Abel, radical, député sortant.

Dans la 2e circonscription de Toulon, deux candidats restaient sur les rangs, MM. Cluseret député sortant, socialiste, et Stroobant, socialiste, M. Marguery, avocat, républicain, s'étant désisté purement et simplement. Une autre candidature radicale vient de surgir, celle de M. Praneuf, ancien sous-préfet de Toulon.

L'affaire Zola

Paris, 17 mai. — M. Blanc, préfet de police, accompagné de MM. Touny, chef de la police municipale, et Mouquin, commissaire divisionnaire, s'est rendu hier après-midi, à Versailles, où il retrouvait dans le cabinet du préfet de Seine-et-Oise, M. Gentil, le directeur de la sûreté générale, M. Vignier, accompagné de M. Cavard, contrôleur général des services extérieurs.

MM. Gentil, Blanc et Vignier ont conféré longuement sur les diverses mesures d'ordre à prendre pour le procès Zola ; puis ils se sont rendus, suivis de MM. Cavard, Tounin, Mouquin, et de M. Albitre, commissaire spécial chargé du contrôle en Seine-et-Oise, au Palais de Justice où ils ont été reçus par M. Paisant, président du tribunal civil, et par M. Matter, substitut du procureur de la République. Ils ont examiné en détail le nouvel aménagement des assises et étudié quelques modifications de détail.

Quoique les mesures d'ordre ne soient pas complètement arrêtées, il semble désormais établi que la surveillance de la rue Saint-Pierre et des abords du Palais sera faite par des agents des brigades de réserve de Paris, sous les ordres de M. Mouquin, commissaire divisionnaire.

La gendarmerie assurerait le service intérieur avec la troupe, dont un poste permanent est installé au Palais, à proximité de la prison St-Pierre.

La police dans la salle des assises revient de droit au président, M. Périvier ; dans le Palais même, sous les ordres de M. Paisant, président du tribunal civil, M. Albitre, commissaire spécial, et M. Bernard, commissaire adjoint, s'occuperaient des divers incidents qui viendraient à se produire.

Les membres de la presse parisienne pénétreront dans le Palais sur le vu de leurs coupe-files ordinaires, comme cela s'est fait au premier procès Zola.

Le vol de 500,000 francs

Paris, 17 mai. — Le service de la sûreté a fait, hier, une enquête très complète sur les conditions dans lesquelles le sac aux 500.000 fr. de titres a été transféré de la gare de Lyon à la place de la Bastille.

En interrogeant de nombreux témoins, il a appris que le vol avait été commis à la hauteur de la rue de Reuilly. Des personnes ont vu, en effet, une charrette à bras que poussait un individu, de façon que la partie postérieure vint faire corps pour ainsi dire avec l'arrière-train du fourgon des messageries qui renfermait les 500.000 francs de titres. Une bâche recouvrait cette charrette à bras. On suppose qu'un homme était couché sous cette bâche pour se dissimuler. A un moment, il est sorti de sa cachette et a rabattu sur la voiture à bras la planche qui fermait le fourgon. Au moyen de cette sorte de passerelle, il s'est introduit dans le fourgon, a saisi le sac contenant les titres et l'a fait glisser sur la petite charrette.

Il a recouvert de la bâche le précieux colis, qui pesait trente-six kilos et le véhicule s'est éloigné.

On conjecture que le coup a été préparé par des individus qui ont vu charger les valeurs, car il est tout à fait exceptionnel qu'elles aient été placées à l'endroit où elles se trouvaient. D'ordinaire, les valeurs sont déposées dans le caisson de la voiture sur lequel le conducteur et son aide s'asseoient. Or, il s'est trouvé que les sommes à transporter étaient, hier, si considérables que le caisson n'a pas suffi à les contenir.

On a dû placer le sac qui contenait les titres dans la partie antérieure du fourgon, sous un amas de colis postaux. Les voleurs ont dû connaître ce détail. Quoi qu'il en soit, ni le conducteur, qui s'appelle Jonas Gilly, ni son aide, le facteur qui se nomme Ducros, ne sont soupçonnés. Ils sont considérés tous deux comme de très bons sujets par la Compagnie ; l'un, Gilly, compte treize ans de service ; l'autre, Ducros, en compte onze.

Ajoutons que 16,000 francs de valeurs ayant été seulement déclarés, la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée n'est responsable que de cette somme envers le Crédit lyonnais, qui est la société financière lésée. Ce sac lui était adressé et l'on a des raisons de croire qu'il contenait non pas 500,000 francs, mais au moins un million.

C'est M. Hamard, sous-chef de la sûreté, qui est chargé des investigations auxquelles ce méfait donne lieu.

Mort du directeur du Creusot

Paris, 17 mai. — Nous apprenons la mort de M. Paul-Henri Schneider, propriétaire des usines du Creusot, ancien régent de la Banque de France, administrateur des chemins de fer d'Orléans, officier de la Légion d'honneur, qui avait été élu député d'Autun (2e circonscription) en 1889 et réélu en 1893.

Aux élections du 8 mai dernier, M. Paul-Henri Schneider n'avait pas demandé le renouvellement de son mandat. Son fils, M. Eugène Schneider, maire du Creusot, qui se présentait à sa place, a été élu par 11.948 voix contre 3.107 à M. Lacomme, républicain, et 2.065 à M. Lavaud, socialiste.

M. Paul-Henri Schneider était fils de l'ancien président du Corps législatif sous l'empire. A la Chambre, il siégeait à droite. Il était âgé de cinquante-huit ans.

NOUVELLES ETRANGÈRES

Les troubles en Italie

Les grévistes déférés à la justice militaire

Naples, 17 mai. — Le général Malacria, commissaire extraordinaire à Naples, en vertu des pleins pouvoirs qui lui sont conférés par l'état de siège, a décidé que tous les ouvriers qui se mettront en grève seront déférés aux tribunaux militaires comme provocateurs de désordres.

On dit que cette décision est sans précédents.

Perquisition infructueuse

Rome, 17 mai. — La perquisition dans les bureaux du journal socialiste *Avanti !* qui durait depuis trois jours, est terminée ce matin. Elle n'a donné aucun résultat appréciable sauf la saisie de papiers et correspondances se rapportant à la gestion du journal.

Actuellement il n'existe plus en Italie, sauf l'*Avanti* de Rome, de journaux socialistes ou républicains. Tous ont été supprimés.

L'inviolabilité d'un Député

Rome, 17 mai. — La présidence de la Chambre a refusé l'autorisation de laisser appliquer le mandat d'arrêt décerné contre le député socialiste Pescetti.

M. Gladstone à l'agonie

Londres, 17 mai. — M. de Gladstone est mourant. La fin est imminente.

Mme Gladstone et les membres de sa famille entourent le lit du malade.

Londres, 17 mai. — Dans la soirée une légère amélioration s'est produite dans l'état de santé de M. Gladstone. Le malade dort paisiblement.

Agitation universitaire

A PÉTERSBOURG

Saint-Pétersbourg, 16 mai. — Il règne depuis quelques jours une certaine effervescence parmi la jeunesse scolaire de Saint-Pétersbourg, par suite de la nouvelle qu'un détenu politique, ancien étudiant devenu officier, emprisonné dans la forteresse de cette ville, s'y serait suicidé en se coupant des veines avec des débris de verre.

Ce fait dramatique se serait passé, dit-on, il y a déjà plusieurs semaines ; mais ce n'est que ces jours derniers qu'il est parvenu à la connaissance d'une partie du public pétersbourgeois et encore d'une manière assez vague.

LA BELGIQUE

Attentat contre un train

Bruxelles, 17 mai. — Un attentat a été commis, hier soir, sur la ligne Chimay-Bruxelles par un inconnu, qui a lancé une pierre sur le train contenant les personnes invitées par le grand industriel Valère Mabille à la fête française de Charleroi, notamment le commandant Haillot, attaché militaire de France, et M. Zenil, ministre de Mexique à Bruxelles. Ce dernier, atteint par le projectile, a été blessé au front. Deux autres voyageurs ont été également blessés par les éclats de la vitre du wagon que la pierre avait traversée. Une enquête est ouverte.

Chronique Régionale

NÉCROLOGIE

Une navrante nouvelle nous est arrivée hier. Mme Delvincourt, née Marguerite Dubois, fille de l'honorable sénateur, a succombé aux suites d'une fièvre typhoïde.

La défunte qui n'était âgée que de vingt-deux ans, s'était mariée le 5 mai dernier. Partie aussitôt en voyage de noce, elle était tombée malade à Paris et son père avait dû aller la chercher pour la ramener dans la famille qu'elle venait de quitter et où on espérait, par des soins dévoués, vaincre la maladie.

Tout a été vain : la pauvre jeune femme a succombé hier matin.

Nous n'adresserons point à M. Dubois de vaines paroles de consolation. Sa douleur est trop atroce et trop profonde pour entendre même les condoléances amicales qui tenteraient de l'adoucir.

Nous tenons à lui exprimer cependant toute notre sympathie attristée.

Le monument des Rotours

Le Comité du Monument Eugène des Rotours, de concert avec le conseil municipal d'Avelin a décidé, à propos de l'inauguration qui aura lieu le dimanche 5 juin 1898, sous la présidence de M. Jonglez, ancien député, le programme suivant qu'il est heureux de livrer au public.

Le matin, la fête sera annoncée par des salves d'artillerie.

A partir de midi jusqu'à 3 h. 1/2, réception des différentes sociétés. Vins d'honneur et distribution de médailles (grand module) frappées pour la circonstance, en vieil argent, à chaque société, de médailles (petit module) à chaque sociétaire.

A 3 h. 1/2, inauguration du monument Eug. des Rotours. Cantate chantée par un grand nombre d'amateurs avec accompagnement d'orchestre. Discours.

L'« Avelinois », morceau de musique exécuté par toutes les sociétés de musique réunies. — Défilé du cortège.

A 5 heures festival. — Le soir grande illumination.

A 8 heures 3/4, magnifique feu d'artifice avec pièce allégorique, représentant la statue de Eugène des Rotours.

La Compagnie du Nord organise pour ce jour là le dédoublement de tous les trains se dirigeant sur Avelin. Un train supplémentaire partant de la Bassée par Don vers Seclin, à 1 heure 1/2 arrivera à Avelin à 3 heures. De plus, entre les trains ordinaires qui partent d'Avelin à 5 heures 47, à 7 h. 32 et à 8 h. 05, elle organise trois trains spéciaux, à partir de 9 h. 30 du soir, le 1er par Seclin-Lille — le 2e, par Seclin-Don-la Bassée — le 3e, par Templeuve et Orchies.

Toutes les sociétés qui désirent prendre part à la fête, sont priées de répondre à la mairie d'Avelin pour le 20 mai, au plus tard.

Chronique Electorale

Les déclarations de candidature

La préfecture est restée ouverte, hier soir, jusqu'à minuit pour recevoir les dernières déclarations de candidature, dont le dépôt doit être fait, ainsi que nous l'avons dit, cinq jours au plus tard avant le jour du scrutin.

Hier matin, M. Ch. Durant, homme d'affaires à Paris, a fait sa déclaration pour la 2e circonscription de Cambrai.

A 9 heures du soir, arrivait celle de M. Delclève François, typographe à Anzin, pour la 2e circonscription de Valenciennes, mais nous croyons savoir que cette candidature socialiste a été retirée au dernier moment.

Questions aux candidats

La *Fédération des Syndicats ouvriers de Lille* vient d'adresser à MM. les candidats à la députation dans l'arrondissement de Lille, la lettre suivante qu'elle nous prie d'insérer :

Lille, le 16 mai 1898

A Monsieur...

Monsieur,

La Fédération des Syndicats Ouvriers de Lille, dans la séance du 13 mai 1898, a décidé de demander à MM. les candidats à la députation pour l'arrondissement de Lille, leur sentiment sur les réformes rendues indispensables par la transformation économique qui résulte des manifestations du progrès.

La Fédération des Syndicats Ouvriers de Lille n'accomplit pas, en l'occurrence, un acte politique, elle s'en défend à l'avance, prévenant ceux qui, par intérêt, seraient tentés de lui attribuer une telle intention.

Mais elle considère comme un devoir de demander à ceux qui sollicitent les suffrages des travailleurs si leur sympathie est acquise à leurs desiderata.

Elle fera ensuite connaître par voie de circulaire, par ordre de dates et sans commentaires, les réponses qui lui auront été adressées, laissant aux travailleurs le soin de se prononcer dans toute leur indépendance.

La Fédération des Syndicats Ouvriers de Lille ne fait que suivre le précédent créé par la Fédération des Travailleurs du Livre qui, dès le premier tour de scrutin et par toute la France, a questionné les candidats sur la révision de la loi sur les adjudications, l'introduction d'un minimum de salaire et la limitation de la durée du travail, dans les cahiers des charges.

Suffisamment éclairé sur nos intentions, nous vous prions, Monsieur, de bien vouloir nous dire si vous êtes favorable :

1. A la limitation de la journée de travail, de façon à enrayer le chômage qui sévit avec intensité sur la classe ouvrière et aussi pour arrêter la dégénérescence physique et morale qui résulte du surmenage auquel sont astreints nombre d'ouvriers et d'ouvrières ; veuillez indiquer dans quelles limites : 8, 9 ou 10 heures ;

2. A la revision de la loi de 1884 sur les syndicats, dans le sens de l'extension des droits et de la protection desdits syndicats ;

3. A la revision des ordonnances de 1836 et 1837 sur les adjudications ;

4. A la nomination des inspecteurs du travail par les ouvriers, comme cela a lieu pour les délégués mineurs ;

5. A la suppression du marchandage ;

6. A la nomination des commissions d'hygiène par les ouvriers ;

7. A l'interdiction pour les patrons d'employer des ouvriers étrangers à des prix inférieurs à ceux payés pour le même travail à des ouvriers français ;

8. A la révision de la loi sur les conseils de prud'hommes de façon à permettre à ceux-ci de juger en dernier ressort et à empêcher que des jugements rendus par un jury composé de patrons et d'ouvriers soient cassés par un autre jury composé uniquement de patrons ;

9. A l'extension de la jurisprudence du Conseil des Prud'hommes à tous les travailleurs ;

10. A la création d'une caisse de retraite pour les ouvriers. Si vous entendez la créer avec le concours de l'Etat, des patrons et des ouvriers, ou d'une autre façon, et à quel âge vous estimez que l'ouvrier devra en jouir (50 ans au plus).

Nous limitons là nos questions, et nous vous prions, en attendant votre réponse, d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la Fédération des Syndicats ouvriers de Lille et par ordre,

G. Lelou,
Secrétaire.

8e circonscription de Lille

APPEL

de M. Dron

aux Électeurs des cantons de Tourcoing

La réaction a été mise en échec le 8 mai.

Les deux candidats démocrates ont réuni 10.838 suffrages. Le candidat aristocrate qui représente avant tout ses intérêts et ceux de « son monde », n'en a obtenu que 9404. M. Albert peut les saluer : il ne les retrouvera pas.

M. Masurel se dit républicain ! Regardez les prétendus républicains qui marchent avec lui.

Ce sont les mêmes qui, hier encore, sifflaient la *Marseillaise*, dont, par ordre, ils nous assourdissent aujourd'hui — qui parcouraient nos rues le 14 Juillet, notant sur leurs carnets d'espionnage les citoyens qui arboraient le drapeau tricolore. Ce sont eux qui terrorisent les ouvriers et prétendent les faire marcher au scrutin comme un troupeau d'esclaves — qui inquiètent les petits commerçants, ne leur laissant même pas le droit de choisir pour leurs enfants l'école qui leur plait — qui veulent livrer l'école communale aux congrégations.

Quant à la réforme des impôts qui écrasent les petits et ménagent les gros, ils n'en parlent pas. Ils sont satisfaits que le luxueux château paie six fois moins de contributions que la modeste maison et que les patentes écrasent les petites gens, quand le millionnaire M. Masurel n'est même pas imposé pour la vente au détail qui se fait dans sa maison de Roubaix. (On sait que ce Tourquennois né natif et sa famille en ligne directe n'ont pas payé un sou de patente à Tourcoing depuis plus de 40 ans).

Ils se gardent bien aussi, parce que leur intérêt est en jeu, de parler des mesures à prendre contre les étrangers qui viennent enlever le travail des Français.

Pas un mot non plus des agioteurs et des accapareurs qui s'engraissent aux dépens des cultivateurs et de la masse qui consomme.

Cette République là peut convenir à quelques millionnaires jouisseurs, elle n'est pas la mienne ; elle n'est pas celle que réclame la démocratie. Les travailleurs qui peinent et souffrent sans pouvoir amasser quelques sous pour assurer le repos de leurs vieux jours et l'avenir de leurs enfants, en attendent une autre. Je suis leur homme.

Si ces réactionnaires se présentaient tels qu'ils sont, ils feraient trop triste figure devant le suffrage universel. Aussi cherchent-ils à le tromper par de grossières diversions.

A les entendre, le patriotisme est à eux ; le drapeau tricolore est leur chose.

Tas de farceurs !

Il y a plus de dix ans que je parcours les communes de nos cantons, prêchant le culte de la Patrie dans les fêtes commémoratives, dans les cérémonies d'inauguration des monuments élevés à la mémoire des soldats morts pour leur pays, aux funérailles des anciens militaires. Que faisait donc M. Masurel pendant ce temps-là ? Il faisait bonne chère dans son château ou se payait des voyages d'agrément en Allemagne.

Que faisait ce châtelain, il y a quelques années, quand, malgré le Conseil municipal de Linselles qui a eu l'indignité de faire payer 150 francs pour une concession de terrain au cimetière, j'allais avec les anciens soldats de cette commune et le concours de nombreuses sociétés de Tourcoing, inaugurer la colonne érigée en l'honneur des enfants de Linselles morts pour la patrie ? Les réactionnaires de l'endroit et M. Albert Masurel s'abstenaient. Aujourd'hui on m'y reçoit à coups de pierre. Les gens de cœur et les citoyens libres ne s'indigneront-ils pas ? Nous saurons dimanche combien il y en a à Linselles.

Le patriotisme des réactionnaires ? j'en ai jugé à Tourcoing quand ils s'opposaient rageusement à la constitution d'une fédération des anciens militaires, dont j'avais pris l'initiative et qui a été faite malgré eux. N'est-ce pas que ce sont de fameux patriotes !

Mais ce qu'il y a de plus répugnant, c'est leur campagne pour corrompre et terroriser les électeurs.

Ah ! vous avez pensé, M. Masurel, parce que vous avez pu acheter quelques misérables, que vos millions auraient raison de l'indépendance des électeurs. On voit bien que vous ne connaissez pas le peuple. Il vous montrera dimanche qu'il a conscience de ses droits, qu'il est attaché à ses idées et que sa pauvreté honnête méprise votre argent.

Quant aux patrons qui cherchent à pressurer les ouvriers, qui ont le cynisme de les menacer dans le pain de leur famille, qu'ils prennent garde ! Il y a encore une justice en France. Les ouvriers qui ne veulent pas être des esclaves, feront justice de ces honteuses manœuvres.

M. Masurel a vécu jusqu'ici comme un parfait égoïste, ne se souciant pas des misères des autres, arrondissant sa bourse et menant une vie luxueuse.

Pour moi, depuis 15 ans je suis sur la brèche, sacrifiant mes intérêts et mon repos, défendant la République, mettant tout ce que j'ai de cœur et d'intelligence au service de mes concitoyens, conseillant ceux qui sont dans l'embarras, soulageant les infortunes.

Quand le château du millionnaire reste fermé aux petites gens, ma modeste maison est ouverte à tous.

Citoyens, vous êtes des juges. Le bulletin de vote est secret. Ne craignez rien et faites votre devoir.

Gustave DRON,
député sortant.

M. Masurel, son programme. — M. Dron, son programme

La journée de dix heures. — A la Chambre et à la Commission du travail, M. Dron a toujours demandé la réduction du travail à dix heures par jour. Nous finirons par l'obtenir. En Angleterre, le travail est de moins de dix heures, les ouvriers sont pourtant mieux payés, mais le patron gagne un peu moins.

La suppression du travail de nuit. — M. Dron a toujours demandé la suppression du travail de nuit. Comme il se fait à Tourcoing, pendant douze heures consécutives, sans arrêter une minute les métiers, le travail de nuit est une infamie. Tel industriel qui ne voudrait pas surmener un cheval sans le laisser reposer, exige douze heures consécutives d'un ouvrier, la nuit, dans une atmosphère de 40°. C'est que le cheval qui succombe coûte de l'argent ; l'homme qui meurt à la peine est aussitôt remplacé. Il y a toujours cinquante ouvriers pour remplacer celui qui succombe, on les voit stationner à la porte des peignages.

Impôt sur les ouvriers étrangers. — Les ouvriers étrangers font une redoutable concurrence aux ouvriers résidant en France. Nous appelons étrangers non les Belges qui habitent la France et supportent les charges de la nation, mais ceux qui habitent au-delà de la frontière, où ils retournent chaque jour ou chaque semaine. Ce sont ceux-là qui prennent la place des gens du pays et font baisser les salaires. Pour rétablir l'équilibre, il faudrait imposer le patron qui les emploie à un franc par semaine pour l'ouvrier en dessous de vingt ans, à deux francs au-delà de cet âge. Ce ne serait que justice, car si, au lieu de venir faire la concurrence aux ouvriers français, ils travaillaient en Belgique, pour faire entrer en France le produit de leur travail, ils payeraient dix pour cent.

Le service militaire de deux ans pour tous. — M. Dron a demandé le service de deux ans pour tous sans aucune exception. Cela mettra fin au favoritisme qui s'exerce d'une façon déhontée en exemptant du service militaire certaines catégories de jeunes gens qu'on appelle ouvriers d'art et qui ne sont ni ouvriers, (la plupart sont des gens très riches), ni hommes d'art. C'est un volontariat déguisé et gratuit qu'il faut supprimer.

Étrangers nés en France. — M. Dron demandera aussi que tout individu né en France et qui se réclamera d'une nationalité étrangère soit tenu de quitter la France pendant tout le temps que les hommes de sa classe seront sous les drapeaux. Il demandera encore que tous les étrangers habitant la France soient soumis à la taxe militaire et que ceux qui y font commerce sans être naturalisés, soient soumis à une double patente, il est pénible de voir des millionnaires, nés en France comme il y en a dans les alliés de la famille Masurel, qui ont gagné leurs millions en France et qui tout en continuant de vivre dans leur château sous la protection de la France, se réclament de la Belgique, où ils peuvent se faire exempter du service militaire par remplacement. Si un jour la Belgique appelle tous ses sujets pour lutter contre nous avec l'appui de la Prusse, nous verrons ces faux fils de la France parmi les envahisseurs de notre pays, à moins que pour échapper au service militaire, ils n'aillent chercher une nouvelle patrie d'occasion en Angleterre ou en Amérique, et faire un voyage d'agrément pendant que les autres se feront tuer.

Masurel et l'Octroi. — Monsieur Masurel est un des plus riches propriétaires de Tourcoing. Dans les charges de l'octroi il ne paie qu'une part insignifiante relativement à sa fortune.

L'octroi est un impôt qui pèse sur tout ce qui se mange et sur tout ce qui se boit. Sous ce rapport, tout le monde, à moins d'être dans la misère, consomme à peu près la même quantité. Il n'y a de différence que dans la qualité, mais au point de vue de l'octroi, le droit est le même, 4 francs par hectolitre de vin, que ce vin coûte cinquante francs l'hectolitre (c'est le vin des petites gens), ou trois, quatre ou cinq cents francs l'hectolitre (c'est le vin des millionnaires). Il en est de même sur les viandes et sur toutes les denrées soumises à l'octroi.

La somme totale des droits d'octroi sur les vins, les bières et les domesticles est à Tourcoing de neuf cent mille francs, soit soixante francs par ménage (il y en a 15.000), pauvre ou riche. Ce droit est de 2 fr. 70 l'hectolitre de bière, 4 francs l'hectolitre de vin, cinq p. 100 environ sur les comestibles. Il est facile de calculer que la maison Masurel ne doit guère verser plus de trois cents francs à l'octroi. Il faut remarquer que c'est avec le produit des octrois que l'on assiste les malheureux au bureau de bienfaisance, qu'on soigne les malades à l'hôpital, qu'on nourrit les vieillards et les orphelins à l'hospice, qu'on donne l'instruction gratuite aux enfants des ouvriers, etc. L'assistance publique sous toutes ces formes coute près d'un million et sur cette somme énorme le richissime Albert Masurel contribue pour la misérable somme de trois cents francs.

Sur l'octroi encore plus que sur les autres contributions on peut dire que les riches sont favorisés. Quand l'octroi sera supprimé, ce que tous les gens sérieux demandent, nous espérons bien que le richissime Albert aura comme taxe de remplacement trois à quatre mille francs à payer. Et tout le monde dira que ce n'est que justice.

Masurel et le pain cher. — Masurel donne comme programme économique le programme du ministère Méline. Ce programme tout à l'avantage des grands propriétaires a contribué à rendre les vivres en France hors de prix. D'après les tarifs, le blé paie sept francs les cent kilogs ; un kilog de blé correspondant à un kilogramme de pain, il en résulte que le droit de douane sur le blé correspond à une augmentation de dix centimes par pain de trois livres. Ce n'est qu'à force d'instances que nous avons obtenu momentanément la suppression de ce droit. Il sera rétabli si les Chambres ne s'y opposent à partir du 1er juillet. Ce droit pèse principalement sur les petits ménages ouvriers, il est insignifiant pour les riches. Ce droit sur le blé a été établi au profit des grands propriétaires pour qu'ils puissent continuer à recevoir leurs fermages.

En effet l'hectare de culture rapporte en blé suivant les régions trente à quarante hectolitres de 80 kilogs, soit 2500 à 3500 kilogs, au droit de sept francs les cent kilogs, c'est une prime de 175 à 200 francs par hectare qu'est censé recevoir le cultivateur. C'est avec cette prime qu'il paie son loyer et comme le propriétaire veut voir son fermier faire ses affaires, non seulement il n'entend pas baisser le prix de sa terre, mais il y voit un prétexte et un moyen d'augmenter ses fermages. Pour que le droit profite au cultivateur seul, car il en a besoin, le droit ne devrait pas dépasser trois francs.

C'est dans le même ordre d'idées qu'ont été établis les droits sur les légumes, les pommes de terre, les œufs, le beurre, le saindoux, les porcs, les bœufs, les moutons et les viandes de toute nature.

Tout cela paie de vingt à trente pour cent et plus encore de son prix de vente en Belgique et comme ici l'ouvrier belge vient travailler en France et consomme en Belgique, on voit d'ici quelle concurrence terrible il vient faire au travail français.

Aussi, l'ouvrier belge est-il généralement préféré à l'ouvrier français dans la plupart des établissements industriels.

Les électeurs peuvent voir que M. Mesurel, comme son patron Méline, mérite le nom de *Masurel pain cher*.

Le patriotisme de M. Albert Masurel. — A Roubaix, on a vu le nom de Montalembert sur des affiches tricolores. Tout le monde sait que Montalembert et Drapeau blanc sont la même chose. Les électeurs royalistes ne s'y sont pas trompés et ont voté en masse pour Montalembert ; les affiches tricolores ont servi à raccoler quelques naïfs et beaucoup de gens qui aimaient à se laisser tromper. Albert Masurel a voulu pour le scrutin de ballottage imiter le truc et sa nouvelle profession de foi est imprimée sur le même papier que celle du royaliste Montalembert.

Son appel aux électeurs se termine par cette phrase qui a une allure toute militaire : « Courage et en avant au chant de la *Marseillaise* pour la France et pour la République ! »

Tous les royalistes qui ont voté pour Masurel ont du bien rire quand ils ont vu le truc de leur candidat. Ceux qui ne peuvent entendre une